



Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 9 avril 2015 par web conférence

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015
4. Rapport d'étape
 - 4.1. Compétitions – participation
 - 4.2. Stages – participation
 - 4.3. Affiliations
5. Équipe du Québec
6. Badminton Direct
7. Rangement prioritaire des clubs - critères
8. Compétitions
 - 8.1. Championnat provincial – épreuves consolation
 - 8.2. Comité des officiels – recommandation
 - 8.3. Catégories d'âge
 - 8.4. Réseaux collégial et universitaire
 - 8.5. Tournoi A-B-C de Lévis - déficit
9. Varia
10. Date de la prochaine réunion
11. Levée de la réunion

Étaient présents : Monsieur Pierre Beaulieu, administrateur
Monsieur Bruno Bélisle, gouverneur
Monsieur Gaston Girard, gouverneur
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absence motivée : Monsieur Piéric Langlais-Gagné, trésorier

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 19h05.

2. Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
CA-2015-1502**

Monsieur Bruno Bélisle, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015

Certaines précisions sont apportées.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1503**

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015.

UNANIMITÉ

4. Rapport d'étape

4.1. Compétitions – participation

Madame Brouillard commente sommairement la participation aux réseaux de compétitions. Une hausse de 185 inscriptions du Grand Prix Black Knight / Intersport / Ashaway est notée. Quant au circuit Sports Experts / Yonex, avant la tenue du championnat et de la Coupe Sports Experts, il y a une baisse de 202 inscriptions. Le Comité de régie des compétitions présentera une analyse plus approfondie au prochain congrès.

Monsieur Beaulieu est préoccupé par la baisse de participation dans le circuit Élite-ABC. Il serait pertinent d'identifier des moyens pour hausser le nombre d'inscriptions (horaire, mise en marché, etc.). Le mandat

d'identifier les causes de cette baisse et de proposer des pistes de solution est confié au Comité de régie des compétitions; leur rapport sera transmis aux membres du Conseil d'administration.

4.2. Stages – participation

Madame Brouillard mentionne que la baisse notable du nombre d'entraîneurs formés cette saison se compare à deux années exceptionnelles. De plus, monsieur Éric Dufour était très accaparé par la préparation des nouvelles formations du PNCE et avait donc un peu moins de disponibilités.

Par contre, 23 officiels ont été formés et monsieur Mohamed Lamine Kateb est maintenant reconnu directeur de stage.

4.3. Affiliations

L'association régionale du Lac St-Louis s'est affiliée pour la saison 2014-2015, portant à 11 le nombre de régions affiliées. De plus, 95 clubs, 50 officiels et 184 entraîneurs sont affiliés à la fédération.

5. Équipe du Québec

Madame Brouillard rappelle qu'un des moyens d'action du plan stratégique de la fédération est de « mettre sur pied un comité consultatif et implanter les recommandations de révision du mode d'opération du programme Équipe Québec. ».

À cette fin, elle et monsieur Éric Dufour ont préparé un document présentant un changement du modèle de fonctionnement de l'Équipe du Québec; ce document a été présenté dans le cadre des travaux d'un comité consultatif composé d'entraîneurs et de joueurs. Au terme de leurs travaux, les membres de ce comité recommandent que les athlètes de l'Équipe du Québec s'entraînent au sein de leur club d'appartenance au cours des deux prochaines saisons.

Les membres discutent des points présentés et de la transition du modèle actuel au nouveau.

RÉSOLUTION CA-2015-1504

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose d'accepter le modèle de fonctionnement de l'Équipe du Québec présenté (Annexe 1).

UNANIMITÉ

6. Badminton Direct

Les membres poursuivent leurs discussions amorcées lors de la réunion du 31 mars dernier au sujet de la proposition d'affaire reçue de Badminton Direct.

7. Rangement prioritaire des clubs – critères

Madame Brouillard apporte des précisions quant à l'application des critères du rangement prioritaire des clubs. Ainsi, pour les critères 3.2 et 3.4, la participation à un minimum de trois tournois du réseau provincial concerné est requise. Pour les critères 3.6 et 3.8, les points sont accordés aux athlètes ayant participé à un minimum de deux tournois, selon le meilleur rang obtenu parmi les classements de chacune des épreuves du circuit national concerné.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1505**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose de l'adoption du programme d'assistance financière dédiée à l'engagement des entraîneurs (Annexe 2).

UNANIMITÉ

8. Compétitions

8.1. Championnat provincial – épreuves consolation

Afin de préciser l'application de la résolution 1469 du 29 mai 2014, les membres conviennent que la consolation doit être offerte dans une épreuve d'un championnat même si cela entraîne des limites d'inscriptions plus basses. Le comité organisateur du championnat n'est pas désavantagé par rapport à ceux de la saison régulière qui doivent offrir une consolation dans deux épreuves.

8.2. Comité des officiels – recommandation

Les membres prennent connaissance des précisions obtenues au sujet de la rémunération des officiels. Ils s'interrogent sur le statut des officiels si un tarif horaire est établi : le comité organisateur devra-t-il émettre des relevés fiscaux, effectuer des déductions à la source, etc.?

Les membres poursuivront leurs discussions à une prochaine réunion.

8.3. Catégories d'âge

Les membres prennent connaissance des commentaires reçus à la suite de consultations menés auprès des associations régionales, des entraîneurs des clubs

satellites, de l'association des joueurs et du comité de régie des compétitions.

Les membres discutent des avantages et désavantages à modifier les catégories d'âge.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1506**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose que

- ✓ les catégories d'âge définies par Badminton Canada soient appliquées aux tournois sur lesquels Badminton Québec a juridiction;
- ✓ que la catégorie U23, excluant les joueurs de la classe Élite, soit offerte au cours des deux prochaines saisons lors d'un tournoi tenu avant le 1^{er} janvier de la saison et lors du championnat provincial Black Knight / Intersport / Ashaway.

Majorité

8.4. Réseaux collégial et universitaire

Madame Brouillard fait part d'informations à l'effet que certains clubs collégiaux et universitaires pourraient cesser leurs activités. Les principales causes invoquées sont les coupures budgétaires de leurs institutions et la difficulté à recruter des joueuses.

Madame Brouillard rencontrera des représentants du RSEQ la semaine prochaine.

8.5. Tournoi A-B-C de Lévis – déficit

Les membres poursuivent leurs discussions amorcées à la dernière réunion.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1507**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose, à titre exceptionnel, de verser au Comité organisateur du tournoi Sports Experts / Yonex tenu du 9 au 11 janvier 2015 une somme de 392 \$ correspondant au tiers de déficit encouru.

UNANIMITÉ

9. Varia

Aucun sujet n'a été inscrit.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion devrait se tenir à la fin du mois de mai.

11. Levée de la réunion

**RÉSOLUTION
CA-2015-1508**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à 22h55.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 mai 2015, sur proposition de Monsieur Bruno Bélisle, appuyé(e) par Monsieur Gaston Girard, et adoptée à l'unanimité.

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président



RECOMMANDATIONS

Comité consultatif – programme Équipe Québec

Le comité consultatif du programme Équipe Québec a tenu une web réunion jeudi le 19 février 2015. Ont participé à cette réunion :

Étienne Couture
Joshua Lee
Tom Lucas-Picher
avis)
Claude Tessier
François Vincent
Éric Dufour
Chantal Brouillard

Ont été consultés par courriel :

Anne-Julie Beaulieu
Félix Deblois-Beaucage
Philippe Charron (pas reçu son

Un document de réflexion rédigé par Éric et Chantal a été acheminé aux participants. Au terme des échanges et des commentaires recueillis, la grande majorité des participants partagent les constats et recommandations formulés dans ce document.

Le présent document vous propose :

- le mandat du comité consultatif (page 1);
 - les objectifs du programme Équipe Québec (page 1);
 - le document de réflexion (pages 2 et 3);
 - le projet de mandat du gestionnaire du programme de développement de l'excellence (page 4);
 - commentaires des athlètes et entraîneurs ayant participé à l'exercice de consultation (page 5).
-

Mandat du comité consultatif

Soumettre des recommandations au conseil d'administration à l'égard de la question suivante :

Quel modèle d'opération d'Équipe Québec permet l'atteinte des objectifs de ce programme ?

Objectifs du programme Équipe Québec

Favoriser le développement du plein potentiel des athlètes sélectionnés au sein d'Équipe Québec, afin que davantage d'athlètes québécois accèdent aux équipes nationales junior et sénior. Contribuer également au développement des clubs d'excellence et leurs entraîneurs.

DOCUMENT DE RÉFLEXION

Rédigé par Éric Dufour et Chantal Brouillard

1- Considérations :

Depuis de nombreuses années, l'Équipe du Québec opère un centre provincial d'entraînement, favorisant ainsi le regroupement des meilleurs athlètes. Badminton Québec embauche un entraîneur chef ainsi qu'un entraîneur adjoint.

Bien que notre réflexion à pour considération principale l'atteinte des objectifs du programme, nous avons également pris en compte les contraintes opérationnelles et financières.

2- Notre démarche :

Est-ce que le modèle actuel, soit le regroupement d'athlètes dans un centre provincial d'entraînement, favorise le développement optimal des athlètes ?

- en théorie oui mais, dans le contexte actuel, non

En quoi le contexte actuel ne permet pas d'optimiser ce modèle ?

- peu d'athlètes s'entraînent à temps plein au centre provincial (4 temps plein, 6 temps partiel);
- pas d'entraîneur à temps plein dédié uniquement à Équipe Québec;
- besoin d'augmenter le nombre de séances d'entraînement et la flexibilité des horaires;
- peu de partenaires d'entraînement (2) et pas de structure de club en support au développement.

Comment peut-on optimiser les bénéfices, pour les athlètes, d'un centre provincial d'entraînement ?

- disposer d'installations sportives d'excellente qualité offrant un horaire flexible (jour, soir) comprenant 10 séances d'entraînement de 2 heures par semaine;
- entraîneur à temps plein qualifié, compétent et dédié;
- la qualité des services fera en sorte de mobiliser, avec le temps, un plus grand nombre d'athlètes à ce centre.

Constat : l'entente que nous avons avec le Complexe multisports de Laval nous permettait d'opérer un centre provincial

- excellentes installations;
- flexibilité des horaires d'entraînement;
- générerait des revenus de location des terrains nous donnant une marge budgétaire pour embaucher un entraîneur à temps plein.

Opportunité à moyen terme de retrouver un environnement semblable :

- projet Vélodrome Montréal ; si projet confirmé vers été 2016 ouverture prévue en 2017;
- Badminton Québec serait partenaire ; conseiller conception terrains de badminton ; gratuité pour un volume d'heures à déterminer par année.

3- Solution proposée :

Saisons 2015-2016 et 2016-2017 - Les athlètes s'entraînent dans leur club d'appartenance

Services de Badminton Québec

- responsable de la sélection des athlètes (critères, camp de sélection, convention, etc);
- responsable de l'organisation des camps d'entraînement avec l'objectif d'augmenter ces opportunités de regrouper les athlètes à 6 camps par saison;
- établir le calendrier des compétitions subventionnées et identifier les entraîneurs bénéficiant d'une aide financière aux compétitions;
- gestion de la subvention pour les services en science du sport;
- effectuer une tournée des clubs d'appartenance pour rencontrer les entraîneurs et athlètes
- soutenir les entraîneurs dans la mise en application de notre modèle de développement des athlètes;
- organiser des activités de perfectionnement (conférence, webinaire, causerie, etc);
- communiquer les opportunités de perfectionnement aux entraîneurs;
- soutenir les athlètes d'excellence afin qu'ils bénéficient pleinement des services du MELS et de l'INS;
- communiquer régulièrement avec les entraîneurs des clubs d'appartenance pour effectuer un suivi des athlètes, conseiller l'entraîneur, recevoir ses recommandations afin d'ajuster nos actions;
- stimuler le partage d'informations au sein du groupe d'entraîneurs;
- établir un lien de communication avec chaque athlète afin de s'assurer que leur environnement sportif, académique, familial et relationnel favorise l'atteinte de leurs objectifs.

Avantages

- expérimenter ce nouveau modèle sur une période de 2 ans nous permettra d'effectuer un constat des avantages et inconvénients;

- au cours de cette période de 2 ans, nous saurons si nous disposons d'installations (Vélodrome Montréal) et de ressource financière additionnelle;
- favorise le développement des clubs d'appartenance – avoir de meilleurs athlètes dans son gymnase favorise le développement de la relève;
- favorise le développement des entraîneurs – actions du directeur des programmes (tourné, soutien, perfectionnement);
- tous les athlètes sélectionnés bénéficient des services de BQ.



Gestionnaire du programme de développement de l'excellence

Sous l'autorité de la directrice générale, le directeur des programmes est mandataire, entre autres, de la gestion du programme de développement de l'excellence. Il doit s'assurer que tous les athlètes excellence, élite, relève et espoir bénéficient d'un milieu d'entraînement dans lequel ils pourront se développer sur le plan athlétique, personnel et social. Il doit tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs du programme, à savoir, développer le plein potentiel des athlètes afin que davantage d'athlètes québécois accèdent aux équipes nationales sénior et junior. Également, il doit contribuer au développement des clubs d'excellence et leurs entraîneurs.

Sommaire du mandat

- Implanter, bonifier et réviser le Modèle de développement des athlètes ;
- Diriger et coordonner la réalisation du camp annuel de sélection des athlètes ;
- Diriger et coordonner la réalisation des camps d'entraînements ;
- Diriger et coordonner le programme de détection et d'identification du talent ;
- Assurer un suivi des services en sciences du sport auprès des athlètes identifiés, en collaboration avec l'INS, les professionnels recrutés et les entraîneurs des clubs d'excellence ;
- Assurer un suivi auprès des athlètes excellence afin qu'ils bénéficient pleinement des avantages offerts par le MELS et l'INS ;
- Rédiger et partager avec les entraîneurs des clubs d'excellence, la planification annuelle et périodisation pour chacune des catégories d'athlètes ;
- Rencontrer et conseiller les entraîneurs oeuvrant au sein de la structure d'excellence ;
- Encadrer et conseiller les entraîneurs oeuvrant dans la structure de développement afin de les soutenir dans la mise en application du Modèle de développement de l'athlète ;
- Coordonner le programme de compétitions subventionnées et identifier les entraîneurs accompagnateurs ;
- Réaliser un suivi individualisé des athlètes afin de s'assurer que leur environnement sportif, académique, familial et relationnel favorise l'atteinte de leurs objectifs de performance. Évaluer le temps accordé aux différents facteurs de performance et apporter les ajustements au besoin.

COMMENTAIRES DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS AYANT PARTICIPÉ À L'EXERCICE DE CONSULTATION

En retournant les athlètes dans les clubs d'appartenance, on aide les structures et les entraîneurs. On doit aussi éduquer les joueurs dès leur jeune âge, par rapport à ce que ça prend pour réussir. On doit leur donner les outils et les rendre capable de s'engager dans un processus menant vers l'excellence. On doit modifier nos méthodes d'entraînement (fréquence, intensité, durée, contenu, contacts à l'étranger, etc.)

Quand un athlète quitte son club pour s'entraîner au centre provincial, le club est pénalisé. Si le bassin de joueurs d'excellence était plus grand au sein des clubs, l'effet de la perte d'un athlète serait moindre. Actuellement, le bassin n'est pas suffisant.

Jusqu'à la fin du junior, l'athlète se développe généralement au sein de son club d'appartenance. Par la suite, il a avantage à choisir un club qui offre un regroupement de bons joueurs.

L'intervention des entraîneurs d'Équipe Québec lors des compétitions est problématique. Le rôle de l'entraîneur chef devrait être plutôt de coacher les coachs. Ce modèle est privilégié par plusieurs sports tels le tennis et la natation.

Le centre provincial est bénéfique pour le développement des athlètes par le regroupement des meilleurs athlètes. Le contexte actuel ne permet pas d'exploiter ce modèle correctement.

En offrant de meilleurs services aux clubs d'excellence et à leurs entraîneurs, on favorise le développement d'un plus grand bassin de joueurs. À long terme, cette stratégie serait bénéfique pour le développement de notre sport.

Le regroupement d'athlètes est favorable à leur développement, mais ceci peut se faire dans les clubs satellites. Les meilleurs joueurs choisiront les meilleurs clubs.

Un club qui offre une structure intégrée permet, à un jeune qui débute le badminton, de cheminer au sein de cette même structure.

La fédération a investi beaucoup d'énergie et de ressources financières dans les opérations du centre provincial. Cette somme de travail a permis de développer une génération d'athlètes d'exception. Toutefois, on en paye le prix aujourd'hui car certains clubs ont fermé, des entraîneurs ont quitté et notre bassin d'athlètes d'excellence est réduit.

Je crois que la solution proposée est probablement la seule qui soit applicable dans les circonstances actuelles de l'élite du badminton québécois. Je sais toutefois que dans un monde

idéal, on prioriserait le rassemblement des meilleurs joueurs pour qu'ils s'entraînent ensemble. Ceci étant dit, la solution proposée reste la meilleure présentement.

La solution proposée m'apparaît appropriée compte tenu des circonstances énumérées. Le fait que les entraîneurs puissent se déplacer dans les clubs d'appartenance pour apporter leur soutien et leur expertise et veiller à entretenir un esprit d'équipe me convient tout à fait. Pour ce qui est des camps d'entraînement, il est selon moi important de les conserver parce qu'il s'agit d'une occasion où les meilleurs joueurs de la province peuvent s'entraîner ensemble et bénéficier d'un haut niveau de jeu. De plus, ces camps nous permettent de renforcer les liens d'appartenance avec l'équipe et les entraîneurs. Toutefois, le nombre de camps me semble élevé. Le calendrier de compétitions est déjà très chargé et un tel nombre de camps pourrait devenir lourd. Par contre, il pourrait être intéressant de prévoir une rotation dans la tenue des camps de façon à équilibrer les déplacements de tous.



**Programme d'assistance financière dédié à
l'engagement des entraîneurs.
Saison 2015 / 2016**

Processus d'évaluation des demandes des clubs

Ce document décrit le système de pointage utilisé pour l'évaluation des demandes de soutien financier présentées par les clubs.

12. Section 1 – l'entraîneur chef (15 points)

1.1 Formation académique (2 points)

- maîtrise ou doctorat en activité physique ou sport = 2 points
- baccalauréat en activité physique ou sport = 1.5 points
- baccalauréat dans une discipline connexe = 1 point
- autre formation pertinente = 0.5 point

1.2 Programme national de certification des entraîneurs (5 points)

- niveau 5 certifié = 5 points
- niveau 5 amorcé et minimum de 10 tâches complétées = 4 points
- niveau 4 certifié = 3 points
- niveau 4 amorcé et minimum de 6 tâches complétées = 2 points
- niveau 4 amorcé et moins de 6 tâches complétées = 1 point

1.3 Implication en 2014/2015 (5 points)

La note attribuée est constituée de la somme des points, jusqu'à un maximum de 5.

Voici des exemples d'implication admissible :

- directeur de stage à Badminton Québec = 1 point / stage
- entraîneur aux Jeux du Québec, Jeux du Canada, coupe provinciale par équipe = 1 point par compétition
- conférencier, rédacteur ou formateur lors d'activités ou de projets de Badminton Québec en coaching = 1 point par activité
- entraîneur à l'école estivale de Badminton Québec = 1 point
- entraîneur adjoint lors des camps d'entraînement et d'évaluation de l'Équipe du Québec = 1 point par activité

Pour chaque type d'implication, l'entraîneur peut également avoir participé à des activités comparables à celles-ci. Veuillez préciser la date, l'activité et l'organisme hôte et la personne à contacter pour confirmation.

1.4 Années d'expérience (3 points)

Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'années d'expérience et le niveau d'implication. Pour une année donnée, ne tenir compte que du niveau le plus élevé en coaching, ne pas compter une année à plus d'un niveau.

- Nombre d'années International X 4 = pointage
- Nombre d'années National X 3 = pointage
- Nombre d'années Provincial X 2 = pointage
- Nombre d'années Régional X 1 = pointage

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 3 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 3 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 3 / 32 = 1,69$. La cote de votre club sera donc de 1,69.

Section 2 – La structure du club (20 points)

2.1 Les niveaux d'athlètes représentés au sein du club (4 points)

- Centre d'entraînement provincial = 4 points
- 6 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 4 points
- 5 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 3,5 points
- 4 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 3 points
- 3 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 2,5 points
- 5 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 3 points
- 4 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 2,5 points
- 3 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 2 points
- 2 niveaux d'athlètes avec au moins 6 athlètes par catégorie = 1 point

2.2 Votre équipe d'entraîneurs (4 points)

Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'entraîneurs et leur niveau de certification. L'entraîneur chef de votre club ne doit pas être considéré dans le calcul.

- Niveau 4 certifié = 4 points
- Niveau 3 certifié = 3 points
- Niveau 2 certifié ou compétition développement modules 4 et 5 formés = 2 points
- Niveau 1 certifié ou compétition développement modules 1, 2 et 3 formés = 1 point

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

2.3 Nombre d'athlètes de votre club sélectionné au sein de l'Équipe du Québec au cours des 5 dernières saisons (6 points)

Le nombre de points attribués varie selon la division au sein de laquelle l'athlète a été sélectionné.

Saison	Nom de l'athlète	Division

Barème des points pour chaque division			
Espoir	Relève	Élite	Excellence
5	10	15	20

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

2.4 Nombre d'athlètes ayant participé à au moins une compétition au sein des réseaux québécois. (6 points)

- 1 à 5 athlètes = 1 point
- 6 à 10 athlètes = 2 points
- 11 à 15 athlètes = 3 points
- 16 à 20 athlètes = 4 points
- 21 à 30 athlètes = 5 points
- 31 athlètes et plus = 6 points

Un athlète qui participe aux deux réseaux québécois marquera 2 points.

Section 3 – Performance des athlètes du club (45 points)

Seront considérés les résultats obtenus au cours de la saison 2014/2015.

3.1 Au championnat provincial catégories d'âge (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat provincial. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

Pee-Wee	Benjamin	Cadet	Juvenile
Champion = 5 points	Champion = 10 points	Champion = 15 points	Champion = 15 points
Finaliste = 4 points	Finaliste = 8 points	Finaliste = 13 points	Finaliste = 13 points
½ finale = 2 points	½ finale = 6 points	½ finale = 10 points	½ finale = 10 points
	¼ finale = 2 points	¼ finale = 4 points	¼ finale = 4 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.2 Au réseau provincial par catégories d'âge (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 et ayant participé à un minimum de 3 tournois du réseau provincial.
- Voici le barème d'attribution des points :

Pee-Wee	Benjamin	Cadet	Juvenile
1 ^e = 5 points	1 ^e = 10 points	1 ^e = 15 points	1 ^e = 15 points
2 ^e et 3 ^e = 4 points	2 ^e et 3 ^e = 9 points	2 ^e et 3 ^e = 14 points	2 ^e et 3 ^e = 14 points
4 ^e à 6 ^e = 3 points	4 ^e et 5 ^e = 8 points	4 ^e et 5 ^e = 13 points	4 ^e et 5 ^e = 13 points
7 ^e à 10 ^e = 1 point	6 ^e et 7 ^e = 7 points	6 ^e et 7 ^e = 12 points	6 ^e et 7 ^e = 12 points
	8 ^e à 10 ^e = 6 points	8 ^e à 10 ^e = 11 points	8 ^e à 10 ^e = 11 points
	11 ^e à 14 ^e = 4 points	11 ^e à 14 ^e = 9 points	11 ^e à 14 ^e = 9 points
	15 ^e à 18 ^e = 2 points	15 ^e à 18 ^e = 7 points	15 ^e à 18 ^e = 7 points
	19 ^e et 20 ^e = 1 point	19 ^e à 22 ^e = 5 points	19 ^e à 22 ^e = 5 points
		23 ^e à 26 ^e = 3 points	23 ^e à 26 ^e = 3 points
		27 ^e à 30 ^e = 1 point	27 ^e à 30 ^e = 1 point

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.3 Au championnat provincial A Élite et B (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat provincial. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points. Aucun point ne sera attribué aux athlètes de la classe C.
- Voici le barème d'attribution des points :

A Élite	B
Champion = 20 points	Champion = 10 points
Finaliste = 18 points	Finaliste = 8 points
½ finale = 16 points	½ finale = 6 points
¼ finale = 12 points	¼ finale = 4 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.4 Au réseau provincial A Élite et B (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 et ayant participé à un minimum de 3 tournois du réseau provincial. Aucun point ne sera attribué aux athlètes de la classe C.
- Voici le barème d'attribution des points :

A Élite	B
1 ^e = 20 points	1 ^e = 10 points
2 ^e et 3 ^e = 19 points	2 ^e et 3 ^e = 9 points
4 ^e et 5 ^e = 18 points	4 ^e et 5 ^e = 8 points
6 ^e et 7 ^e = 17 points	6 ^e et 7 ^e = 7 points
8 ^e à 10 ^e = 16 points	8 ^e à 10 ^e = 6 points
11 ^e à 14 ^e = 13 points	11 ^e à 14 ^e = 4 points
15 ^e à 18 ^e = 10 points	15 ^e à 18 ^e = 2 points
19 ^e à 22 ^e = 7 points	19 ^e et 20 ^e = 1 point
23 ^e à 26 ^e = 4 points	
27 ^e à 30 ^e = 1 point	

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est

donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.5 Au championnat canadien U14 – U16 – U19 – U23 (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat canadien. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

U14	U16	U19	U23
Champion = 20 points	Champion = 30 points	Champion = 30 points	Champion = 20 points
Finaliste = 15 points	Finaliste = 25 points	Finaliste = 25 points	Finaliste = 15 points
½ finale = 10 points	½ finale = 15 points	½ finale = 15 points	½ finale = 10 points
¼ finale = 5 points	¼ finale = 10 points	¼ finale = 10 points	¼ finale = 5 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.6 Au réseau national U16 et U19 (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement de leur meilleure épreuve et ayant participé à un minimum de 2 tournois du réseau national.
- Voici le barème d'attribution des points :

U16	U19
1 ^e = 30 points	1 ^e = 30 points
2 ^e et 3 ^e = 25 points	2 ^e et 3 ^e = 25 points
4 ^e à 6 ^e = 20 points	4 ^e à 6 ^e = 20 points
7 ^e à 10 ^e = 15 points	7 ^e à 10 ^e = 15 points
11 ^e à 15 ^e = 10 points	11 ^e à 15 ^e = 10 points
16 ^e à 21 ^e = 5 points	16 ^e à 21 ^e = 5 points
22 ^e à 25 ^e = 3 points	22 ^e à 25 ^e = 3 points
26 ^e à 30 ^e = 1 points	26 ^e à 30 ^e = 1 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.7 Au championnat canadien sénior (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat canadien. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

Sénior
Champion = 30 points
Finaliste = 25 points
½ finale = 20 points
¼ finale = 15 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.8 Au réseau national sénior (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement de leur meilleure épreuve et ayant participé à un minimum de 2 tournois du réseau national.
- Voici le barème d'attribution des points :

Sénior
1 ^e = 30 points
2 ^e et 3 ^e = 25 points
4 ^e à 6 ^e = 20 points
7 ^e à 10 ^e = 15 points
11 ^e à 15 ^e = 10 points
16 ^e à 21 ^e = 5 points
22 ^e à 25 ^e = 3 points
26 ^e à 30 ^e = 1 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.9 Nombre d'athlètes de votre club ayant participé au circuit international sénior (5 points)

- Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'athlètes, le nombre de compétitions et l'envergure de ces compétitions. Une note comparative sera attribuée.

Section 4 - L'entraîneur chef a développé des athlètes de haute performance au cours des 5 dernières saisons.

4.1 Nombre d'athlètes sélectionnés au sein de l'Équipe du Québec (6 points)

Indiquez le nom de l'athlète et la dernière saison au cours des 5 dernières, ou vous entraîniez un athlète faisant partie de l'équipe du Québec. Indiquez également le club pour lequel vous étiez entraîneur. Le nombre de points attribués varie selon la division au sein de laquelle l'athlète a été sélectionné.

Saison	Nom de l'athlète	Division	Club

Barème des points pour chaque division			
Espoir	Relève	Élite	Excellence
5	10	15	20

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

4.2 Nombre de champions et finalistes provinciaux (7 points)

Badminton Québec recensera ces données et dressera la liste des champions et finalistes de chaque club où l'entraîneur aura été actif lors des 5 dernières saisons;

- 2 points sont accordés aux champions et 1 point aux finalistes;
- toutes les épreuves sont comptabilisées;
- seront comptabilisées, les catégories pee-wee, benjamin, cadet et juvénile du championnat provincial Black Knight / Intersport / Ashaway;
- seront comptabilisées, les classes A Élite et B.

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 7 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 7 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 7 / 32 = 3,94$. La cote de votre club sera donc de 3,94.

4.3 Nombre de champions et finalistes nationaux (7 points)

Badminton Québec recensera ces données et dressera la liste des champions et finalistes de chaque club où l'entraîneur aura été actif lors des 5 dernières saisons;

- 2 points sont accordés aux champions et 1 point aux finalistes;
- toutes les épreuves sont comptabilisées;
- seront comptabilisées, les catégories U14, U16, U19 et U23 du championnat canadien junior et la classe ouverte du championnat canadien fermé.

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 7 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 7 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 7 / 32 = 3,94$. La cote de votre club sera donc de 3,94.